



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Mai 2025

Territoire

36 Rue François Pilatre de Rozier
59500 Douai
03 27 98 21 00
grand-douaisis.com



Table des matières

EDITORIAL	4
1. LA STRUCTURE DU SCOT EN 2024	5
2. 2024 : QUATRIEME ANNEE DU MANDAT	6
LE BUREAU SYNDICAL.....	6
LES MEMBRES DU COMITE REPRESENTANT A LA CAO ET DANS LES INSTANCES EXTERIEURES.....	8
LES COMMISSIONS THEMATIQUES.....	9
3. AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES	10
BUDGET 2024.....	10
RAPPEL DES MISSIONS DE LA STRUCTURE.....	11
4. REALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040	12
AVANT-PROPOS : UN SCOT ET UN PCAET PRECURSEURS.....	12
LA DEMARCHE DOUAISIS TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE (DT3E).....	12
5. 2024 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE	15
UNE STRATEGIE DE MOBILISATION.....	15
L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE.....	16
MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME	20
AVIS SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	20
ELABORATION DE LA BOITE A OUTILS " RAPPORT LOCAL DE L'ARTIFICIALISATION".....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MISSIONS HABITAT/FONCIER	23
AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME A VOCATION RESIDENTIELLE ET MIXTE.....	23
SUIVI DES PROJETS DE RENOVATION DES CITES MINIERES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM).....	23
SUIVI DES PROJETS "NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN".....	24
REPRESENTATION A LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS.....	24
MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES	25
ETUDE SUR LA PRESERVATION DU CYCLE DE L'EAU.....	25
MISSIONS MOBILITE	26
ENQUETE MOBILITE CERTIFIEE CEREMA (EMC ²).....	26
MISSIONS COMMERCE	27
AUTORISATIONS COMMERCIALES.....	27
SUIVI DES DISPOSITIFS ACTION CŒUR DE VILLE ET PETITE VILLE DE DEMAIN.....	28
CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE.....	29
MISSIONS TRANSITION ENERGETIQUE ET AIR	29
SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES ET DES RESEAUX DE CHALEUR.....	29
MISSIONS SOBRIETES	30
MISSION ENERGIE COLLECTIVITES (SEC)	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MISSION ENERGIE RENOUVELABLE	35
PREPARATION DU CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL.....	35
MISSION CLIMAT ENTREPRISES	32
6. LE SCOTET VOUS : COMMUNICATION	36
LE SCOT SUR LES RESEAUX.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LES INTERVENTIONS DU SCOT EN 2024.....	37

7. LE SCOT ET...SES PARTENAIRES.....	38
LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	38
LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	38
LE PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT.....	38
ADOPTA.....	38
LE CAUE.....	38
LA MISSION BASSIN MINIER.....	38
ANNEXES.....	40
COMPOSITION COMPLETE DU COMITE SYNDICAL AU 30 DECEMBRE 2024	40

EDITORIAL

Les points essentiels à retenir de l'année

Après l'adoption du SCoT en 2019 et du PCAET en 2020, la période de mise en œuvre du projet de territoire et la mise en place des actions de mobilisation se poursuit.

Celle-ci s'appuie sur la conception et la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation. Ainsi l'année 2024 a été marquée par la diffusion du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial. Cette année a également été consacrée à la préparation de l'évaluation du SCoT, à la reprise du carnet d'inspirations sur le territoire de projet dédié à l'axe du BHNS et au développement d'une boîte à outils dédiée au rapport local de l'artificialisation.

Au-delà de ces outils pédagogiques, l'équipe technique a su mobiliser son réseau de partenaires, la force de son expertise, sa connaissance du territoire et ses compétences pour que les autres missions puissent se poursuivre. Cette ingénierie réactive, à l'écoute des demandes des élus a renforcé sa présence sur le terrain.

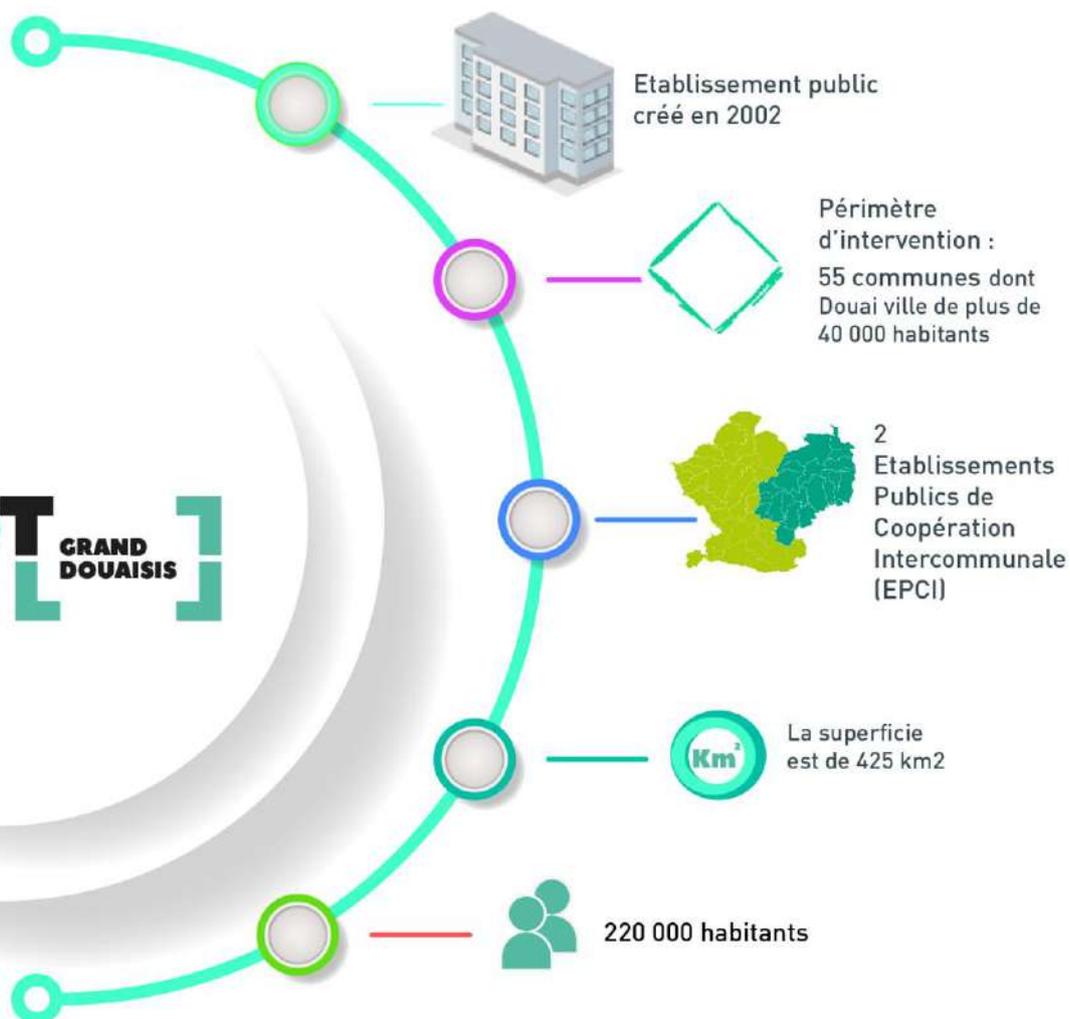
Sur le volet prospectif, l'année passée a été marquée par la poursuite de l'étude pour la préservation de la ressource en eau, le lancement d'un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur et la préparation de la consultation en vue de l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable sur le territoire du Grand Douaisis.

L'année 2024 a également été marquée par la signature du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME confiant au SCOT GRAND DOUAISIS au-delà de l'animation du territoire l'instruction technique et financière des demandes de subventions de projets de chaleur renouvelable. Il s'agit pour les 4 prochaines années d'accompagner la réalisation d'une quinzaine d'installations conduisant à la production de 6,1 GWh/an de chaleur renouvelable.

2024 a confirmé notre capacité collective (élus et techniciens) à rebondir, à s'investir avec énergie sur de nouvelles thématiques pour faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique.



1. La structure du SCOT en 2024



2. 2024 : QUATRIÈME ANNÉE DU MANDAT

Le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est formé par deux EPCI membres : Douaisis Agglo (DA) et la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO), devenue Cœur d'Ostrevent Agglo depuis le 1^{er} janvier 2025.

Suite à la modification des statuts en 2019, ces EPCI sont représentés au Comité Syndical par 62 délégués : 40 pour Douaisis Agglo et 22 pour Cœur d'Ostrevent Agglo.

Ces élus sont désignés par les EPCI membres.

Le Comité syndical s'est réuni à 4 occasions en 2024 :

- 11 mars : Règlement Budgétaire et Financier (M57), Amortissement au Prorata Temporis, Débat d'Orientations Budgétaire et création d'un poste de chargé de mission Contrat de Chaleur Renouvelable territorial ;
- 08 avril : Budget Primitif 2024 ;
- 26 juin : Election au poste de 1^{er} et 7^{ème} Vice-président et 5^{ème} Assesseur, Compte Administratif et de Gestion, tableau des effectifs et création d'un budget annexe CCRt-ACTEE
- 20 décembre : Désignation des représentants dans les instances extérieures, à la Commission d'Appel d'Offres, et Constitution des Commissions, Décision modificative n°1, Délégation d'attribution du Comité Syndical au Bureau et au Président, autorisation de mandatement et Rapport d'Activités 2023.

L'ensemble des délibérations sont consultables sur le site internet du SCOT <https://grand-douaisis.com/centre-de-ressources/#deliberations> ou sont disponibles sur demande et rendez-vous au SCOT.

Le Bureau Syndical s'est réuni à 5 occasions en 2024 :

- 07 février ;
- 20 mars ;
- 04 septembre ;
- 14 octobre ;
- 06 novembre.

Le Bureau Syndical

Le comité du 22 juillet 2020 a ainsi procédé à l'unanimité à l'élection de son Président : M Lionel COURDAVAULT et à l'élection des membres du comité syndical à savoir :

- Président : M Lionel COURDAVAULT
- 1^{er} Vice-Président aux finances : M Claude MERLY puis Mme Marie-Françoise FALEMPE depuis juin 2024
- 2^{ème} Vice-Président à l'environnement et biodiversité : M Raphaël AIX
- 3^{ème} Vice-Président au développement économique et commerce : M Thierry GOEMINNE
- 4^{ème} Vice-Président au Paysages, patrimoine et tourisme : M Julien QUENNESSON
- 5^{ème} Vice-Président à la Transition Energétique et au Climat : Mme Florence GEORGES
- 6^{ème} Vice-Président à l'Habitat et au foncier : M Laurent KUMOREK
- 7^{ème} Vice-Président aux transports, aux mobilités et au numérique : M Jacques MICHON
- 8^{ème} Vice-Président : à la santé, à la qualité de l'air et à la filière agricole : Mme Marie CAU

- 9 assesseurs : Mme Caroline BIENCOURT (1^{er}), M François CRESTA (2^e), M Jean-Marc RENARD (3^e), M Dimitri WIDIEZ (4^e), M Yves MAITTE puis Mr Laurent MARTINEZ (depuis juin 2024) (5^e), Mme Nadine MORTELETTE (6^e), M Djamel BOUTECHICHE (7^e), M Christian BULINSKI (8^e), M Ludovic VALETTE (9^e)

Le Président et les Vice-Présidents

01 janvier 2025



M. Lionel Courdavault
Président

*Mme Marie-Françoise
Falempé*
1^{er} Vice-Présidente

M. Raphaël Aix
2^{ème} Vice-Président

*M. Thierry
Goeminne*
3^{ème} Vice-Président

*M. Julien
Quennesson*
4^{ème} Vice-Président

*Mme Florence
Georges*
5^{ème} Vice-Président

*M. Laurent
Kumorek*
6^{ème} Vice-Président

M. Jacques Michon
7^{ème} Vice-Président

Mme Marie Cau
8^{ème} Vice-Président



Les membres du comité représentant à la CAO et dans les instances extérieures

Désignation des 11 membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

La CAO se réunit pour les marchés à procédure formalisée c'est-à-dire à la date du 1^{er} janvier 2022, les marchés de fournitures et de service supérieurs ou égal à 221 000€ HT

Membres désignés de la CAO	
Membre de droit : Président	
Membre 2 : Caroline BIENCOURT (DA)	Membre 7 (suppléant) : Laurent KUMOREK (DA)
Membre 3 : Thierry GOEMINNE (DA)	Membre 8 (suppléant) : Nadine MORTELETTE (DA)
Membre 4 : Jean-Marc RENARD (DA)	Membre 9 (suppléant) : Ludovic VALETTE (DA)
Membre 5 : Marie-Françoise FALEMPE (COA)	Membre 10 (suppléant) : François CRESTA (COA)
Membre 6 : Christian BULINSKI (COA)	Membre 11 (suppléant) : Laurent MARTINEZ (COA)

Désignation des représentants du SCOT aux instances extérieures

Le SCOT GRAND DOUAISIS est représenté dans plusieurs structures du territoire.

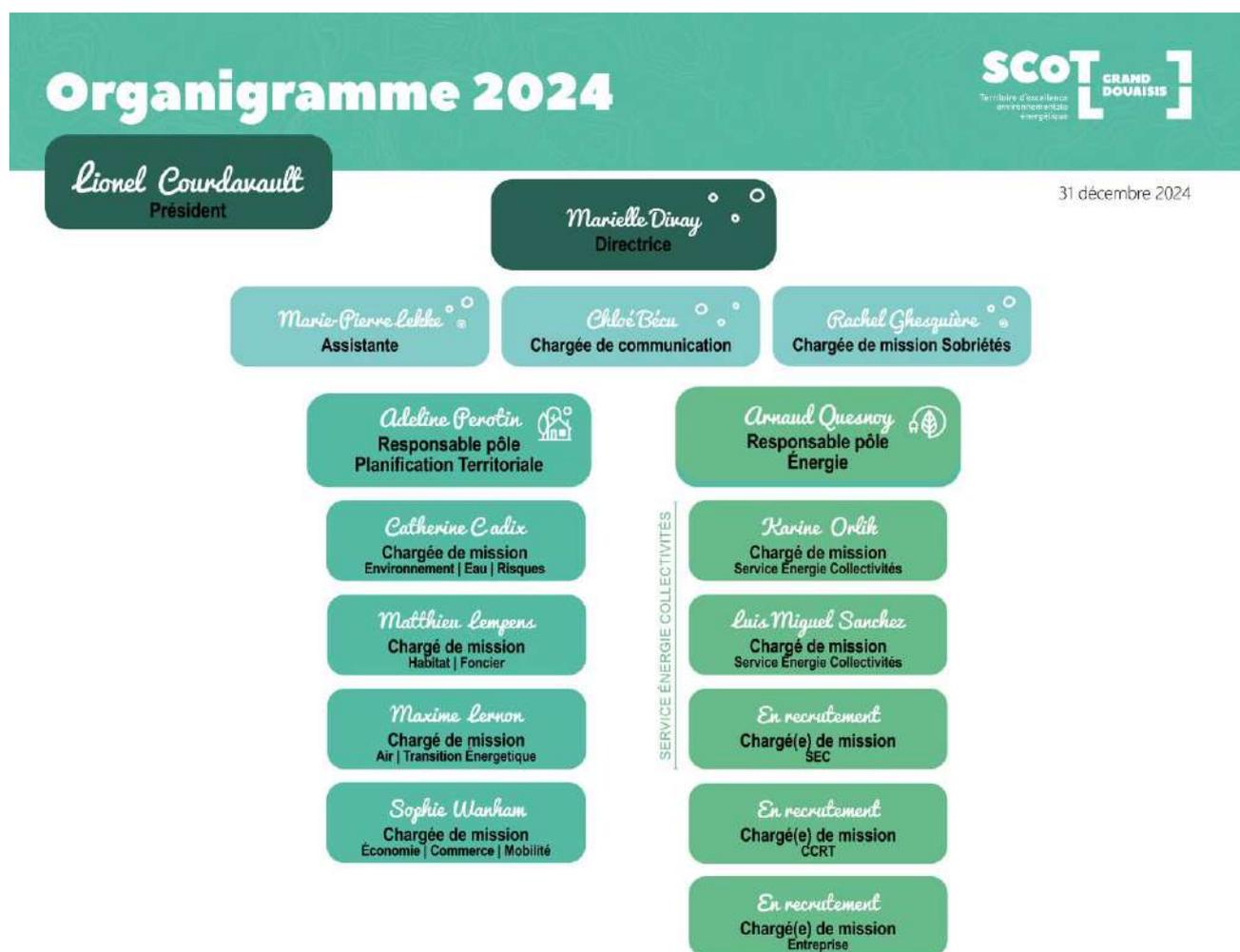
Structures	Représentant du SCOT
Commission locale de l'eau SAGE Scarpe Aval	Monsieur Raphaël AIX
Parc Naturel Régional Scarpe Escaut	Madame Marie CAU
Comité consultatif des réserves régionales de notre territoire	Madame Marie CAU et Monsieur Raphaël AIX
Commission départementale d'aménagement commercial	Monsieur Thierry GOEMINNE
Conférences Intercommunales du Logement des EPCI	Monsieur Laurent KUMOREK

Les Commissions Thématiques

Début 2021, les 7 Commissions Thématiques ont été installées et sont présidées par les Vice-présidents en charge de la thématique. Leur organisation est définie par le Vice-président pour ce qui concerne le format, l'horaire et la fréquence de celles-ci. Le Vice-président est assisté par l'équipe technique du SCOT pour l'organisation des commissions. Les membres des commissions ont eu l'occasion de s'inscrire à une ou plusieurs commissions pour la durée du mandat.

Commission Thématique	Vice-président	Membres
Habitat-Foncier	Monsieur Laurent KUMOREK	S. LANCLU, JM RENARD, L. VALETTE, H. JARUGA, A. PIESSET, F. CHRETIEN
Environnement-Biodiversité	Monsieur Raphaël AIX	B. GOULOIS, C. WALLARD, G. BARBIEUX, D. GAMBIEZ, L. VALETTE, Y. PIQUOT
Développement Economique Commerce	Monsieur Thierry GOEMINNE	J. MICHON, C. BIENCOURT, L. DESMONS, JM SZATNY, R. MARTINOWSKI, H. DERASSE
Transition énergétique et climat	Madame Florence GEORGES	B. GOULOIS, R. AIX, A. DUPONT, D. GAMBIEZ, R. MINNENS, L. VALETTE, L. ILSKI, D. WIDIEZ, C. BIENCOURT, S. STIERNON
Patrimoine, Paysages et Tourisme	Monsieur Julien QUENESSON	A. DUPILET, A. DUPONT, S. STIERNON
Mobilité et Numérique	Monsieur Jacques MICHON	L. ILSKI, L. DESMONS, M CAU
Santé, Air et Agriculture	Madame Marie CAU	R. AIX, N. MORTELETTE, D. WIDIEZ, M. DOZIERE, A. MOHAMMED

3. AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES



L'équipe technique se compose en 2024 de 15 membres.

Ainsi au 31 décembre 2024, l'équipe est répartie comme suit :

- Direction : directrice, assistante, chargée de communication et chargée de mission sobriétés ;
- Pôle planification territoriale : 1 responsable et 4 chargés de mission ;
- Pôle énergie : 1 responsable, 3 chargés de mission énergie (CEP), 1 chargé(e) de mission entreprises et 1 chargé(e) de mission Contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

A noter que le poste de chargé(e) de missions entreprise et de chargé(e) de mission CCRt rattaché au pôle Energie n'est pas pourvu fin 2024. Des fiches de postes ont été rédigées pour ceux-ci.

Budget 2024

L'année 2024 est la quatrième année de mise en œuvre du projet de territoire et est donc marquée par le déploiement d'une offre de service ajustée des équipes du SCOT pour accompagner les communes et les porteurs de projet. 2024 est également l'année de la publication du bilan à mi-parcours du PCAET et de la préparation de l'évaluation du SCoT. Conformément aux missions du SCOT, les principales actions menées pour l'année 2024 étaient :

- Les missions d'accompagnement et d'expertise du pôle planification territoriale à destination des communes et des porteurs de projets ;
- La réalisation d'outils d'appropriation et de communication à destination des élus et des techniciens ;
- La reprise du carnet d'inspirations sur le territoire de projet dédié à l'axe du BHNS ;
- Les études structurantes (notamment sur la préservation de la ressource en eau, le schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur, la préparation de l'élaboration de la charte de logistique urbaine dans le cadre du programme InterLUD+) ;
- Les actions de mise en œuvre de la stratégie SobriétéS... ;
- Le Service Energie Collectivité et le renouvellement des conventions triennales ;
- La finalisation de la préparation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial et la création du budget annexe ;
- La veille réglementaire.

Dépenses

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la stratégie SobriétéS dans le cadre de notre conventionnement avec l'association Virage Energie, et poursuivi l'Etude de préservation de la Ressource en Eau, et engagé le Schéma Directeur des Energies et des Réseaux de Chaleur. Nous avons également externalisé la conception graphique et l'impression du bilan à mi-parcours du PCAET.

Recettes

Les recettes du syndicat mixte sont issues :

- Des participations des collectivités membres, pour moitié au prorata de leur population ; l'autre moitié au prorata du potentiel fiscal ;
- Des subventions obtenues suite à des dépôts de dossiers de financement ;
- Des contributions des communes adhérentes au Service Energie Collectivité.

Rappel des missions de la structure

Extrait des statuts (article 1)

« Le Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale du Douaisis a pour objet

- De diriger les études conduisant à l'élaboration, la modification ou la révision du schéma de cohérence territoriale,
- D'approuver les décisions qui auront été arrêtées et ce dans les conditions fixées par l'article L 122-4 du code de l'urbanisme,
- D'élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Douaisis,
- D'animer la dynamique climat du Grand Douaisis,
- La conduite d'études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie et du climat à l'échelle du territoire du SCOT Grand Douaisis,
- D'assister, dans le cadre de conventions, les collectivités membres ou leurs communes qui en formulent la demande, dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat.
- D'assister les personnes morales privées qui en formulent la demande dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat
- Et dans le cadre de conventions de mandat de verser des subventions aux personnes morales publiques et privées dans la mise en œuvre de leurs actions énergie/climat »

4. RÉALISER LE PROJET DE TERRITOIRE 2040

Avant-propos : un SCoT et un PCAET précurseurs

De nombreux acteurs mettent en avant que la crise sanitaire et économique que nous connaissons est l'occasion pour nous tous, entreprises, investisseurs, citoyens, pouvoirs publics, de repartir sur de nouvelles bases et de concevoir nos modes de production et de consommation dans un meilleur respect de l'environnement.

Ces ambitions sont celles que nous avons déjà inscrites dans le SCoT et le PCAET bien avant.

Sans avoir un discours alarmiste, nous pouvons démontrer que réaliser le projet de territoire contribue à faire du Grand Douaisis un territoire plus résilient et plus fort face à de grands changements.

Anticiper et s'adapter impliquent des évolutions fortes dans nos modes de faire mais sont également sources de grandes opportunités ... un territoire plus robuste est un territoire plus résilient face aux autres crises qui arriveront (climatiques...).

La démarche Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E)

Au regard des actions menées sur le territoire depuis de nombreuses années en matière d'énergie-climat, les élus du Grand Douaisis ont souhaité engager le territoire dans une démarche volontaire et une ambition commune : faire du Douaisis un Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique, (DT3E). Cette ambition a été le fil rouge des deux documents cadres constituant notre projet du territoire : le **SCoT** ainsi que le **PCAET**.

L'objectif étant de réduire les vulnérabilités de notre territoire, de le rendre plus résilient et de préparer l'adaptation du territoire au réchauffement climatique et à la raréfaction des ressources, cette ambition doit être diffusée dans tous les projets d'envergure menés sur le territoire.

Comment y participe la structure ? : la culture aménagement-climat-énergie au service du territoire

Parce que les **politiques publiques d'aménagement laissent une empreinte**, souvent très longue sur un territoire, une approche renouvelée de l'urbanisme avec un vrai changement de modèle devait intervenir depuis plusieurs années.

L'acte d'aménager est devenu sur le Grand Douaisis « un acte climatique » car l'aménagement d'aujourd'hui doit être pensé à travers le prisme des sobriétés et dans la perspective de rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

En effet, en impactant la façon d'habiter et de travailler, de consommer et de se déplacer, l'aménagement du territoire est déterminant sur nos modes de vie et donc sur nos consommations d'énergie et l'utilisation de nos propres ressources mais également de celles dont nous sommes dépendants.

Depuis plus de 10 ans, le SCoT et le Plan Climat sont devenus pour le Grand Douaisis les bras armés de cette ambition afin que l'aménagement du territoire permettent réellement :

- Une plus grande sobriété énergétique mais également de consommation des espaces (sobriété structurelle) ;
- L'intégration des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets afin de préserver nos ressources ;
- Une mobilité durable et décarbonée, accessible à tous ;
- Une meilleure conciliation des usages du territoire ;
- Une autonomie énergétique du territoire ;
- L'amélioration des conditions de vie de nos habitants ;
- Une plus grande résilience du territoire aux effets du changements climatiques déjà perceptibles sur le territoire.

Atypique, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis est le premier SCoT en France à avoir adossé à son SCoT dès 2009 une dynamique climat dont l'un des outils est le Plan Climat.

En inscrivant l'ambition « Douaisis, Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » et en fondant son projet sur les trois valeurs de « responsabilité, solidarité et prospérité », le SCoT vise à inscrire le développement urbain dans la durabilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

C'est au travers d'un document appelé SCoT, pour Schéma de Cohérence Territoriale que nous répondons aux grandes questions liées à l'aménagement de notre territoire. Le SCoT est un document d'urbanisme qui doit respecter un formalisme et une procédure bien définie, régie par le code de l'urbanisme. Engageant le territoire sur 20 ans, il permet de se doter de règles du jeu communes pour aménager le territoire.

Ainsi à l'horizon 2040, le SCoT détermine notamment les principes visant à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et fixe les grands principes orientations et objectifs d'aménagement qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU) devenu Plan de Déplacement Mobilité) et par ricochet à tous les projets d'aménagement. Mais le SCoT c'est surtout une vision de ce que veulent les élus de leur territoire sur un temps long. Il a la lourde tâche d'être à la fois cohérent et de concilier les besoins d'habitat, d'économie, d'environnement, de mobilité, etc. afin de rendre le territoire plus attractif et plus durable.

L'objectif du SCoT est de **rendre cohérentes les politiques publiques d'aménagement** à l'échelle d'un grand territoire, pour nous le Grand Douaisis qui réunit la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent devenue Cœur d'Ostrevent Agglo et Douaisis Agglo. Il donne un cadre à l'ensemble des acteurs de l'urbanisme. Il a été créé pour établir l'équilibre du territoire entre espaces ruraux et espaces urbains, entre artificialisation des sols, protection des paysages et espaces agricoles et naturels...

Vecteur d'un cadre de vie de qualité, les élus ont fait le choix de retranscrire dans le SCoT les orientations issues du Schéma de santé élaboré en 2018 en faveur d'un **urbanisme favorable à la santé** et celles issues du Plan **Paysage** élaboré en 2019 pour préserver et valoriser l'identité patrimoniale et paysagère du territoire.

Volontaires en matière **d'urbanisme commercial**, les élus du territoire ont fait le choix d'adosser au SCoT un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) alors même que la loi ne l'imposait pas encore. La volonté des élus était d'organiser le développement de l'offre commerciale afin de répondre à la fois aux besoins des habitants et garantir la vitalité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs du territoire.

Ces règles devront être respectées dans les différents projets d'aménagement et documents d'urbanisme sur le territoire. Elles s'imposent ainsi au PLU, PLH, PDU, devront être compatibles avec les orientations inscrites dans le SCoT et le DAAC.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ce changement sont au cœur des préoccupations de tous.

C'est en développant une **stratégie climat** depuis ses débuts, que le SCOT GRAND DOUAISIS a su installer une véritable culture aménagement-climat, reconnue au niveau national.

Après un Plan Climat Territorial volontaire, les élus du SCOT ont décidé de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle Du Grand Douaisis (Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo ayant transféré la compétence d'élaboration au syndicat mixte).



Le **PCAET** est plus qu'un outil de planification. C'est une stratégie qui met en cohérence des actions climat-air-énergie ambitieuses avec un développement générant une activité économique, une attractivité territoriale et une qualité de vie pour ses habitants.

Cet **outil stratégique et opérationnel** permet à l'ensemble des forces vives du Grand Douaisis, dont les collectivités, de s'engager dans un mouvement commun en faveur de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Grand Douaisis a souhaité se saisir pleinement de cette opportunité offerte par la loi et donner au PCAET **trois ambitions** :

- Être conforme aux obligations fixées par les lois successives notamment en matière de transition énergétique et climatique dont la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) ;
- Engager le territoire sur une trajectoire climat-énergie ambitieuse, innovant et intégratrice ;
- Entrer en résonance avec les études territoriales ayant investi des champs novateurs (sobriétés, adaptation, santé, paysages...).

5. 2024 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Une stratégie de mobilisation

Suite à la réalisation du bilan de nos missions courant 2020, on constate :

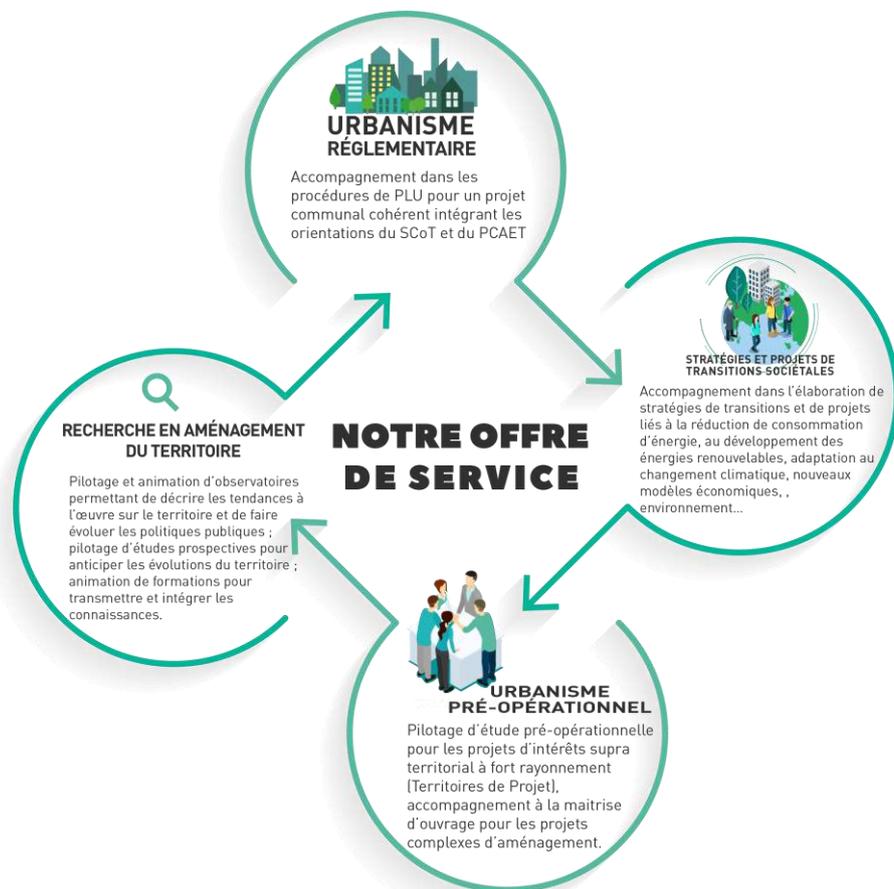
1. **Une évolution progressive des missions** : la structure est passée d'études « réglementaires » (habitat, environnement...) à des études sur des sujets innovants sur le domaine de la santé, l'adaptation, les énergies renouvelables, le paysage, le commerce, ou encore de programmation urbaine et dernièrement à une Etude de Planification et de Programmation « Matières » territoriale (E2PM) ce qui étend le champ de thématiques appréhendées ;
2. Une **nécessaire vulgarisation** des **études et documents structurants** ;
3. Une structure de **prospective animatrice** d'un projet de territoire ;
4. Le **caractère précurseur du SCoT et du PCAET** précurseurs au regard des besoins de la société en cas de crises ;
5. Des collectivités de plus en plus en **demande** de conseils et d'accompagnement.

À partir de ces constats, nous avons décidé de repenser notre approche et de revoir nos méthodologies et nos outils afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Mobiliser et favoriser le passage à l'action sur un nouveau projet de territoire ambitieux ;
- Rendre la structure plus visible pour initier et faciliter les projets ;
- Adapter les contenus en fonction des compétences et des besoins ;
- Ouvrir notre périmètre d'actions aux entreprises, et au grand public.

La définition de notre offre de service

Les champs de missions de l'équipe technique du SCOT ont été résumés comme suit :



Une équipe pluridisciplinaire dynamique et à l'écoute pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement, d'urbanisme, de transitions, d'énergie...

Nos interventions s'appuient sur des documents de référence portés par les élus, les structures supra-territoriales et les partenaires du territoire : SCoT et PCAET.

L'APPROPRIATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Réflexion sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD 645 »

Le SCoT identifie neuf territoires de projet qui sont, pour le Grand Douaisis, des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain, en particulier dans l'arc urbain. La démarche de territoire de projet participe au développement d'un urbanisme de projet dont la vocation est de faire converger l'ensemble des acteurs vers une ambition commune sur des périmètres présentant des enjeux intercommunaux (attractivité, environnement, patrimoine urbain et paysager, mobilité et accessibilité, mixité sociale et renouvellement urbain...). Certains de ces territoires de projet sont en cours de mise en œuvre (revitalisation des centres-villes de Douai, Somain, Arleux...), pour d'autres des réflexions sont engagées (valorisation du terroir des Argales etc.).

Afin d'impulser la mise en œuvre du SCoT et d'explorer ce que pourrait être l'aménagement du territoire à l'aune des évolutions législatives et de l'ambition « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Energétique », il a été proposé de mener une réflexion sur le territoire de projet « Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne du BHNS sur la RD645 ». Ce territoire de projet inscrit dans le SCoT révisé est le seul à ne pas avoir de réflexion engagée, de ne pas disposer d'une maîtrise d'ouvrage clairement identifiée et de couvrir les territoires de Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent Agglo.

Après avoir accueilli des étudiants pour réaliser un diagnostic territorial, le SCOT GRAND DOUAISIS a passé une convention avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL) afin de réaliser un atelier de projet avec 5 étudiants de Master 2. Cet atelier s'est tenu d'octobre 2023 à avril 2024. Entre octobre 2023 et janvier 2024, les étudiants ont réalisé un benchmark consistant à recenser des projets concrets réalisés à l'échelle locale, nationale, voire internationale permettant de répondre aux enjeux identifiés. De février à avril 2024, les étudiants ont animé des ateliers de travail à destination des élus et partenaires afin d'échanger sur la pertinence des retours d'expérience retenus. A l'issue de cet atelier de projet, l'équipe technique du SCOT GRAND DOUAISIS a réalisé un carnet d'inspiration. Le travail réalisé visait à affiner les travaux entrepris par les étudiants, en sélectionnant les retours d'expérience les plus opportuns au regard du contexte local, à détailler les modalités de mises en œuvre opérationnelles des retours d'expérience et à apporter plus d'éléments techniques pour aider les communes à transposer ces exemples dans leur territoire. A l'issue de ce travail technique, la chargée de communication a réalisé la conception graphique du carnet d'inspiration. Ce document, fruit d'une concertation avec les élus du territoire et les partenaires dont le CAUE, a été diffusé en janvier 2025.

Mise en œuvre du territoire de projet " Faire du terril des Argales, un support d'attractivité dans le respect des enjeux environnementaux"

Après avoir défini comme d'intérêt communautaire la base sports nature des Argales, Cœur d'Ostrevent Agglo en est devenu gestionnaire au 1^{er} janvier 2022. Cœur d'Ostrevent Agglo a lancé en 2023, avec le concours du Département, une étude de faisabilité et de programmation d'aménagement. Le SCOT GRAND DOUAISSIS a ainsi assisté à l'ensemble des réunions techniques et politiques réalisées dans le cadre de cette étude afin de s'assurer de la bonne prise en compte des orientations du SCoT sur ce secteur présentant des enjeux environnementaux et paysagers forts.

Le terril des Argales s'inscrit dans le réseau des sites miniers qui fondent la démarche d'inscription du patrimoine minier au titre des paysages culturels évolutifs de l'UNESCO. Aussi, en parallèle de cette étude de programmation, des réflexions en 2024 ont portées sur la mise en réseau de ce site remarquable avec d'autres éléments patrimoniaux du bassin minier. Le SCOT GRAND DOUAISSIS est également associé à ces réflexions.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Évaluation du SCoT

Conformément à l'article L 143-28 du code de l'urbanisme, six ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, l'autorité compétente en matière de SCoT procède à une analyse des résultats de l'application du schéma et délibère sur son maintien en vigueur ou sa révision. Cette évaluation doit intervenir avant le 17 décembre 2025. Passé ce délai, le SCoT devient caduc.

L'évaluation du premier SCoT a été réalisée en régie par l'équipe technique du SCOT GRAND DOUAISSIS en 2015. Compte-tenu des moyens humains et de l'expertise des collaborateurs, cette évaluation est, une nouvelle fois réalisée en régie, mobilisant l'équipe du pôle planification et celle rattachée à la direction.

L'article L 143-28 code de l'urbanisme précise les champs obligatoires à investiguer : environnement, transports et de déplacements, maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols et les implantations commerciales. Ces champs seront repris dans l'évaluation du SCoT révisé. S'agissant de l'environnement et compte-tenu des spécificités du document pionnier sur les enjeux de la préservation de la ressource en eau, l'analyse portera plus spécifiquement sur l'évolution des espaces à enjeux (prairies, zones humides et à dominantes humides) ainsi que sur l'évolution de l'artificialisation des sols au sein des secteurs de vulnérabilité de la ressource en eau identifiés dans le SCoT.

L'année 2024 a été consacrée à cadrer la mission et les éléments de méthodologie afin de répondre aux exigences réglementaires, de consolider les indicateurs d'évaluation et de collecter les données nécessaires à cette évaluation.

Mise en compatibilité du SCoT avec le SRADDET modifié

En parallèle des travaux menés sur l'évaluation du SCoT, une réflexion a été menée sur la procédure d'évolution du SCoT à engager afin de le mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié exécutoire depuis le 29 novembre 2024. En effet, si la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit une

procédure de modification simplifiée pour la mise en compatibilité des SCoT avec les SRADDET modifiés, elle ne définit pas clairement les évolutions pouvant être apportées au SCoT dans le cadre de cette procédure exceptionnelle. Afin de sécuriser la procédure et le document modifié in fine de nombreux échanges avec les services de la DDTM notamment et la consultation de juristes ont été réalisés au cours de l'année 2024.

Veille juridique

Compte-tenu de la mouvance législative et réglementaire, le SCOT GRAND DOUAISIS réalise une veille juridique et informe les élus du Bureau Syndical et du Comité Syndical des évolutions ayant une incidence dans les champs d'intervention du SCOT. A ce titre, au cours de l'année 2024, plusieurs informations ont été réalisées, notamment concernant les décrets d'application relatifs aux lois climat et résilience du 22 août 2021 et du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Une veille juridique a également été faite sur la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

La trajectoire du PCAET : vers une neutralité carbone à horizon 2050

À travers le nouveau PCAET, approuvé le 15 décembre 2020 et coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, acteurs économiques, société civile, habitants), une nouvelle ambition forte a été fixée : celle de faire du Douaisis un territoire sobre et neutre en carbone à l'horizon 2050.

Le PCAET du Grand Douaisis poursuit ainsi désormais une trajectoire permettant au territoire d'anticiper et de réagir collectivement aux nouveaux défis auxquels il doit désormais faire face.

Cette trajectoire se décline en **3 étapes** :

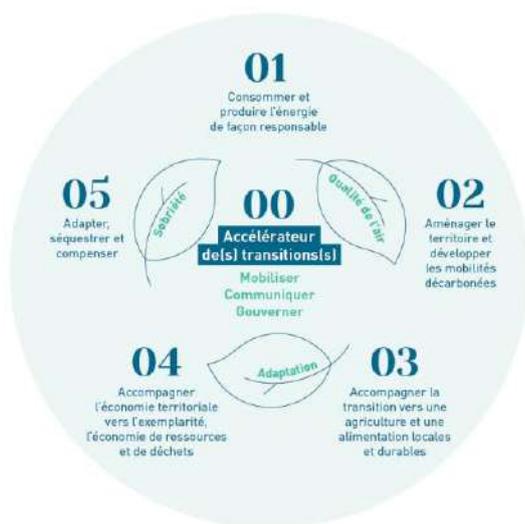


1. Engager une véritable démarche de sobriété dans tous les domaines en réinterrogeant et en changeant progressivement les pratiques et modes de consommation ;

2. Devenir un territoire à énergie positive (en 2046) en réduisant fortement les consommations d'énergie par des actions importantes notamment en termes de sobriété et en accélérant la production d'énergies renouvelables ;

3. Tendre vers la neutralité carbone en soutenant la séquestration carbone puis la compensation carbone pour les émissions résiduelles de GES.

La transformation profonde engagée par les collectivités, habitants, entreprises..., dont les bénéfices sont déjà mesurables, doit s'amplifier et s'accélérer en empruntant cette nouvelle trajectoire. Pour y parvenir, plusieurs plans climat seront nécessaires.



Un programme d'actions recentré autour de 6 axes

Le programme d'actions constitue la feuille de route Air Energie Climat du Territoire pour atteindre la sobriété et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Celle-ci s'articule autour de 6 axes stratégiques : 5 axes thématiques et un accélérateur, courroie de transmission sans lequel les 5 autres ne peuvent se réaliser.

Élaboration du bilan à mi-parcours du PCAET

Le PCAET a été approuvé par le comité syndical du SCOT GRAND DOUAISIS le 15 décembre 2020.

L'article R 229-51 du code de l'environnement prévoit après trois ans d'application, que la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fasse l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Cette mesure a deux objectifs : assurer la transparence de l'action publique vis-à-vis du public et dresser l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Ainsi, le SCOT GRAND DOUAISIS a engagé en 2023 l'élaboration de ce bilan à mi-parcours. Les travaux ont été menés en régie. Au-delà du respect des exigences réglementaires, le SCOT GRAND DOUAISIS a appréhendé cet exercice en :

- Apportant des éléments de réponses aux remarques formulées par la Région, l'Etat et la MRAE suite à son arrêt de projet (la faible opérationnalité des fiches actions et du calendrier, l'absence d'outils de suivi et d'évaluation, le caractère réglementaire de certaines fiches actions...);
- Valorisant les spécificités de ce PCAET (la trajectoire à long terme, des fiches actions inclusives et volontairement générales, la recherche-action sur la sobriété) et, de révéler en particulier l'intérêt de son portage par le syndicat mixte (interdépendance entre le SCoT et le PCAET, la stratégie liée aux missions du service énergie collectivité...);
- Evaluant son degré d'appropriation par les élus et les partenaires ;
- Révélant les conditions et les modalités de son application (freins, leviers, moyens alloués, ...);
- Le concevant comme un outil d'aide à la décision permettant de fixer la feuille de route pour les trois prochaines années.

Le calendrier prévisionnel pour la conception de ce bilan à mi-parcours prévoyait de réaliser les travaux entre le 2nd semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation d'entretiens auprès des partenaires identifiés afin d'échanger sur les actions mises en œuvre et la formalisation du bilan à mi-parcours. Ce bilan a été diffusé auprès des élus du Comité Syndical et des partenaires ayant contribué au projet en juin 2024. Il est également accessible depuis cette date sur le site internet du SCOT GRAND DOUAISIS.

MISSIONS DOCUMENTS D'URBANISME

Avis sur les documents de planification

Avis sur les documents d'urbanisme de rangs inférieurs (PLU)

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT se poursuit en 2024 à l'aune du nouveau SCoT exécutoire depuis le 19 février 2020.

En 2024, Cuincy et Faumont, ont informé le SCOT GRAND DOUAISIS de la prescription de la révision de leur PLU afin notamment de le mettre en compatibilité avec le SCoT. Fin 2024, 58% des communes

ont engagé des procédures afin de mettre en compatibilité leur document d'urbanisme avec le SCoT (soit 32 communes) et 13% des PLU révisés sont aujourd'hui exécutoires (soit 7 PLU).

Entre janvier et décembre 2024, le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu 16 avis sur des évolutions de PLU ou des PLU arrêtés à l'issue d'une procédure de révision ou d'élaboration (4 procédures de modification simplifiée, 2 procédures de modification de droit commun, 3 procédures de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et 7 procédures de révision générale) :

- 9 avis compatibles ;
- 7 avis réservés.

Avis sur les autres documents d'urbanisme et de planification

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu des avis dans le cadre :

- De l'arrêt de projet de la révision du SCoT de Lens Liévin Hénin Carvin (avis réservé) ;
- Du SRADDET Hauts-de-France modifié sur les volets déchets-climat-air-énergie et gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols (avis réservé) ;
- Du PLH révisé de Douaisis Agglo (compatible).

En outre, l'année 2024 a été marquée par sa mobilisation dans le cadre des travaux menés sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, le schéma trame verte et bleue de Douaisis Agglo, l'étude de détermination des volumes mobilisables de l'Agence de l'Eau Artois Picardie ou encore les études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat menées par les structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

MISSIONS HABITAT/FONCIER

Avis sur les autorisations d'urbanisme à vocation résidentielle et mixte

Le code de l'urbanisme et la jurisprudence déterminent les projets d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT. Il s'agit notamment des :

- Projets de plus de 5 000 m² de surface de plancher (article L142-1 du code de l'urbanisme) ;
- Projets réalisés sur un territoire dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT, sans effet de seuil (CE. 9 mai 2005, M. Marangio, avis n° 277.280).

Les services instructeurs des communes et des EPCI délivrent les autorisations du droit des sols après avoir analysé la conformité des projets avec les règles d'urbanisme (PLU...).

Afin d'assurer la compatibilité des projets susmentionnés avec le SCoT, les services instructeurs sollicitent (de manière non systématique) l'avis du Syndicat Mixte.

En 2024, la majeure partie des sollicitations proviennent des services instructeurs de Douaisis Agglo.

Au total, le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu en 2024, 19 avis sur des autorisations du droit du sol à vocation résidentielle et mixte.

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu des avis compatibles sur les projets d'aménagement pour lequel il a été sollicité à l'exception de 3 projets (avis incompatible) et 1 projet sur lequel des réserves ont été émises. Ces derniers ont reçu un avis incompatible en ne répondant pas notamment aux objectifs du SCoT en matière de densité minimale de logements.

Ces projets concernent une production totale d'environ 607 logements sur le territoire du Grand Douaisis

Suivi des projets de rénovation des cités minières dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)

Le SCOT GRAND DOUAISIS est partenaire pour les réflexions menées sur la rénovation thermique et énergétique des cités minières et la requalification de leurs espaces publics dans le cadre de l'ERBM.

Au cours de l'année 2024, le SCOT GRAND DOUAISIS a ainsi été associé aux échanges concernant l'état d'avancement des rénovations engagées, en particulier lors des comités de suivi des cités minières suivantes :

- Des Corons Verts et de la Mouchonnière à Douai ;
- Malmaison à Guesnain ;
- De la Justice à Auby ;
- De la Croix de Pierre à Dechy ;
- Des Hauts-Près à Lallaing ;
- De l'Archevêque à Aniche ;
- Du Bois brulé et du Chauffour à Somain.

Cette association permet au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître l'état d'avancement de la rénovation thermique et énergétique des logements en lien avec les orientations du SCOT en la matière, mais aussi afin d'apporter des conseils sur la requalification des espaces publics.

Suivi des projets "Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain"

Le SCOT GRAND DOUAISIS est associé aux réflexions et travaux engagés par Douais Agglo dans le cadre du NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU). A ce titre, la structure a participé aux différentes réunions techniques et politiques organisées dans le cadre des projets de requalification des quartiers des Epis à Sin-Le-Noble et de Dorignies / Pont-De-La-Deûle sur les communes de Douai et Flers-en-Escrebieux (études de requalification urbaine, relogement, état d'avancement du projet, etc.).

ELABORATION DE LA BOITE A OUTILS " rapport local de l'artificialisation"

L'article 206 de la loi Climat & Résilience (votée en août 2021), transposé à l'article L 2231-1 du code général des collectivités territoriales, impose à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme (les communes dans le Grand Douais) de réaliser, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire, au cours des années civiles précédentes.

Le but de ce rapport est de rendre compte du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), des projets de renaturation et de l'atteinte des objectifs de réduction inscrits dans les documents de planification et d'urbanisme, le cas échéant.

Afin de poursuivre son accompagnement auprès des communes en matière d'urbanisme et de planification, le SCOT GRAND DOUAISIS a souhaité mettre à la disposition des communes une boîte à outils pour réaliser ce rapport.

Cette boîte à outils est composée de plusieurs documents.

- Le premier document a pour vocation d'informer les communes : il expose notamment le contexte réglementaire et les attendus de la loi, la méthodologie pour renseigner le rapport local et comprend un tutoriel pour collecter les données nécessaires à la réalisation du rapport.
- Le deuxième document est un modèle de rapport local de suivi de l'artificialisation des sols à compléter par la commune. Il se compose d'un socle de base permettant de répondre aux attendus réglementaires et de modules « optionnels » que la commune peut renseigner si elle souhaite affiner l'analyse de la consommation d'ENAF et des dynamiques territoriales.
- Le troisième et dernier document est un modèle de délibération car ce rapport local de suivi de l'artificialisation des sols doit faire l'objet d'un débat et d'une délibération en conseil municipal.

Cette boîte à outils a été mise à la disposition des communes au cours du mois de juin 2024 via l'espace dropbox. Un courrier notifiant cette mise à disposition a été adressé à l'ensemble des Maires du Grand Douaisis.

Représentation à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

La Loi du 20 juillet 2023 (dite loi ZAN), visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a supprimé la conférence des SCoT et a institué la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Présidée par le Président de la Région, cette conférence a vocation à s'exprimer sur la liste des projets d'envergure nationale ou européenne et la liste des projets d'envergure régionale, établir annuellement le bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, remettre au Parlement, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2027, un rapport faisant état du niveau de la consommation foncière et des résultats obtenus au regard des objectifs de réduction de l'artificialisation retenus au niveau régional. En cas d'évolution du SRADDET, cette commission peut transmettre à l'autorité compétente une proposition relative aux objectifs en matière de réduction de l'artificialisation des sols ou encore transmettre à l'Etat des analyses et des propositions portant sur la mise en œuvre des objectifs.

La composition de cette instance est définie à l'article L1111-9-2 du Code général des collectivités territoriales. Le Président du SCoT du Grand Douaisis y siège en qualité de représentant de structures de SCoT. Cette commission s'est réunie deux fois au cours de l'année 2024 afin de débattre du projet de SRADDET modifié avant son arrêt de projet (janvier 2024) et avant son approbation en novembre 2024 mais aussi pour évoquer les évolutions apportées.

MISSIONS ENVIRONNEMENT/PAYSAGES

Étude sur la préservation du cycle de l'eau

Lors de la révision générale du SCoT du Grand Douaisis, les élus se sont engagés à mener une étude prospective visant à concilier les objectifs et orientations d'aménagement du SCoT révisé avec ceux relatifs à la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Cette étude vise à améliorer la connaissance sur le fonctionnement du petit et grand cycle de l'eau et à préciser, à terme, les orientations et objectifs inscrits dans le SCoT pour garantir une préservation de la ressource en eau sur le long terme. Elle est conçue comme un outil d'aide à la décision permettant d'éclairer les choix futurs des élus en matière d'aménagement du territoire. Elle couvre quatre dimensions :

- Pédagogique afin de sensibiliser et d'améliorer la connaissance des élus et des partenaires aux enjeux liés à la préservation du cycle de l'eau ;
- Préventive en évitant à terme les mesures curatives permettant de réduire les pressions exercées sur la ressource en eau ;
- Qualitative en proposant des solutions d'aménagements qui concourent à réduire les pressions sur la ressource en eau, voire à les compenser ;
- Anticipatrice en formulant des objectifs et orientations qui pourront trouver une traduction dans le SCoT dans le cadre de son évolution.

Elle s'organise en trois phases successives :

- La première vise à améliorer la connaissance relative au fonctionnement du cycle de l'eau, à identifier les pressions qui pèsent sur cette ressource et à définir les enjeux en matière d'aménagement du territoire ;
- La deuxième évalue les conséquences futures de la mise en œuvre du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (économique, sociale, socio-économique, santé, biodiversité...);
- La troisième s'intéresse à proposer le cas échéant des évolutions relatives aux objectifs et orientations du SCoT, des outils opérationnels permettant un aménagement du territoire garant de la ressource en eau, et des secteurs propices à la renaturation et à la désimperméabilisation.

Cette étude pionnière a posé des difficultés quant à la collecte et l'exploitation des données entraînant un retard dans l'exécution de la mission.

Engagée depuis le second semestre 2023, l'étude s'est poursuivie au cours de l'année 2024. Concomitamment à la finalisation du diagnostic, la phase 2 a été lancée afin d'évaluer les incidences du scénario de développement du SCoT sur la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Cette phase complexe appelle à décloisonner et créer de la transversalité dans les réflexions, mais aussi à produire des hypothèses réalistes sur la base de variables incertaines. Un atelier de travail, réunissant élus, techniciens et partenaires, s'est tenu en juin 2024 pour partager les résultats du diagnostic, prendre conscience des enjeux associés à la préservation du grand et petit cycle de l'eau et faire émerger une volonté partagée d'agir. Cet atelier a été l'occasion de s'exprimer sur les atouts du territoire, mais aussi les craintes liées notamment à la raréfaction de cette ressource. Il a aussi été l'occasion d'aborder de premières pistes de leviers d'actions qui permettraient d'imaginer un aménagement du territoire plus vertueux.

Un comité technique s'en est suivi en octobre pour échanger sur les indicateurs à exploiter pour évaluer l'impact du réchauffement climatique sur la ressource en eau.

A l'issue de cet atelier, le bureau d'études a retenu des indicateurs et des données à exploiter afin d'évaluer les incidences du projet de territoire et du réchauffement climatique sur la ressource en eau sur chaque sous bassins versants. La phase 2 sera finalisée au cours du premier semestre 2025 enclenchant le travail sur l'ultime phase dont l'objectif est de proposer des évolutions du SCoT afin d'en réduire ses incidences sur la ressource en eau, de localiser des zones de renaturation propices à la recharge de la nappe d'eau souterraine et de définir des outils opérationnels en faveur de sa préservation.

MISSIONS MOBILITÉ

Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²)

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) a lancé en 2024 une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) afin de réaliser une analyse approfondie des habitudes de déplacement des habitants du Grand Douaisis, d'évaluer les infrastructures de transport et de proposer des solutions concrètes

pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des systèmes de transport du Douaisis dans la perspective de l'élaboration de son Plan de Mobilité.

Une enquête similaire a été pilotée par le SCOT GRAND DOUAISIS en 2012 afin de nourrir l'évaluation du SCoT et la dynamique climat, ainsi que les réflexions menées par le SMTD dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Déplacement Urbain. A l'époque, un partenariat technique et financier a été passé avec le SMTD.

Les résultats de cette EMC² pourraient nourrir la démarche d'évaluation du PCAET à venir (2026) et alimenter les réflexions existantes et à venir en matière d'aménagement du territoire.

Suite à la signature de la convention de partenariat financier avec le SMTD fin 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS a participé à l'ensemble des réunions de suivi organisées dans le cadre de cette étude. Au cours de l'année 2024, après avoir fiabilisé la méthodologie, une grande enquête a été lancée pour connaître les habitudes de déplacement des douaisiens. Ainsi, 5 640 personnes, constituant un échantillon représentatif des habitants du Douaisis, ont participé à cette enquête (interview en face à face ou par téléphone). L'année 2025 sera consacrée notamment à l'exploitation de ces données et à la diffusion des résultats.

MISSIONS COMMERCE

Autorisations commerciales

» CDAC

La Commission départementale d'aménagement commercial (**CDAC**) est une instance sollicitée pour se prononcer sur les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale (article L782-1 et L 752-4 du Code du Commerce). Pour rappel, il s'agit principalement :

- Des projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente ;
- Dans les communes de moins de 20 000 habitants, des permis de construire d'équipements commerciaux d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², après saisine de ladite CDAC par le maire de la commune concernée, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme (le SM SCoT).

La CDAC est instituée par un arrêté préfectoral qui établit notamment la liste des membres permanents de la CDAC composée des personnalités qualifiées et des représentants des élus au niveau départemental. Outre les 7 membres permanents (dont le SCOT), la CDAC est composée depuis la loi ELAN de 7 personnalités qualifiées (Chambres consulaires...). Les membres permanents, prennent part au vote concernant l'avis émis par la CDAC.

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis compatible lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui s'est tenue le 08 août 2024 sur le projet d'installation d'un commerce de l'enseigne B&M (magasin discount spécialisé dans la décoration de la maison) d'une surface de vente de 2 086 m² sur une friche commerciale située au 17 route nationale à Lambres-Lez-Douai, anciennement occupée par le concessionnaire CARLIER AUTOMOBILES.

» Autorisation d'exploitation commerciale

Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis compatible dans le cadre d'un permis de construire reçu le 07 août 2024. Ce permis de construire concerne la démolition-reconstruction de deux bâtiments, un supermarché Aldi et d'une ancienne PME dont l'activité a cessé, et la reconstruction d'un supermarché Aldi d'une surface de vente de 984.45 m², rue nationale à Râches. Le projet vise à reconstruire le supermarché en le relocalisant en bordure de l'axe de circulation (le supermarché actuel étant situé en fond de parcelle), sur l'emprise actuelle des locaux de la PME.

En sus des avis rendus sur des projets soumis à CDAC ou permis de construire valant autorisation commerciale, le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis sur un projet relatif à la construction d'un restaurant « Au Bureau » le long du boulevard Louise Michel à Somain. L'emprise foncière du projet est de 569 m². Le projet s'implante sur une parcelle artificialisée au sein du secteur d'implantation périphérique majeur de type 1 « centre commercial d'Intermarché Somain ». La demande de permis de construire a été reçue au SCOT GRAND DOUAISIS le 24 septembre 2024. Le SCOT GRAND DOUAISIS a rendu un avis compatible assorti de recommandations pour optimiser l'espace dédié au stationnement et améliorer l'intégration urbaine et paysagère du projet.

Suivi des dispositifs action cœur de ville et petite ville de demain

» Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Douaisis Agglo

Le 6 juillet 2018 Douai a adopté la convention cadre « Action cœur de ville » (ACV). Cette première période a permis à la ville de Douai d'apporter des réponses immédiates et visibles pour la redynamisation de son centre-ville. Le SCOT GRAND DOUAISIS est un partenaire privilégié et signataire de la convention cadre du projet Action Cœur de Ville porté par la ville de Douai et participe à ce titre à l'ensemble des comités techniques et comités de pilotage organisés. Depuis le 25 octobre 2021, la commune d'Arleux a signé la convention pour bénéficier du dispositif national « Petites villes de demain ». La commune a rejoint le groupe de travail relatif à la revitalisation des centres-villes animée par la ville de Douai depuis la signature de la convention cadre Action Cœur de Ville. La commune de Sin-Le-Noble est également lauréate du dispositif Action Cœur de Ville depuis 2023.

La fin d'année 2023 a été marquée par la signature de l'avenant à la convention d'ACV de Douai reconduisant le dispositif sur la période 2023-2026 et l'année 2024 a concrétisé l'inscription de Sin-le-Noble dans la démarche avec la signature de la convention ACV. Le SCOT GRAND DOUAISIS a été mobilisé au cours de l'année sur ces projets dans le cadre de réunions de suivi organisées par les villes lauréates du dispositif.

» Programme de revitalisation des centres-villes sur le territoire de Cœur d'Ostrevent

Les communes de Somain et d'Aniche sont lauréates du dispositif national « Petites villes de demain » et ont signé la convention avec l'Etat le 29 juin 2021. Le SCOT GRAND DOUAISIS participe à l'ensemble des réunions techniques et politiques organisées dans le cadre de ces projets depuis cette date. Il participe également aux travaux connexes menés par les villes de Somain et d'Aniche

participant à la revitalisation des centres-villes (projets d'aménagement, suivi des documents d'urbanisme, études sectorielles...).

Charte de Logistique Urbaine Durable

Le contexte législatif de ces dernières années incite les territoires à porter une réflexion sur la logistique urbaine afin de prendre des dispositions visant à organiser cette dernière et éviter ainsi ces externalités négatives. A ce titre, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets impose dorénavant au Document d'Aménagement Artisanal et Commercial d'intégrer un volet logistique visant à apporter des réponses aux besoins logistiques du territoire tout en recherchant à optimiser les flux de logistique. Outre le volet logistique à intégrer au DAAC, la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 impose d'intégrer un Plan Air au PCAET et d'étudier l'opportunité d'instaurer une Zone à Faible Emission de Mobilité (ZFE-m) pour les structures porteuses de PCAET et de facto de mener une réflexion prospective sur la logistique urbaine et l'incidence de la mobilité sur les émissions de gaz à effet de serre.

Si le SCoT inscrit l'orientation de minimiser l'empreinte environnementale de la logistique sur le territoire en développant la logistique multimodale, le SCOT GRAND DOUAISIS ne dispose pas de données suffisantes sur l'organisation et le fonctionnement des flux de marchandises sur le territoire permettant de répondre aux nouvelles injonctions législatives.

Créée à l'initiative de l'ADEME, du Cerema et du Ministère de la Transition Ecologique, le programme InTerLUD+ (Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable), co-porté par le CEREMA, Logistic Low Carbon et Rozo, accompagne les collectivités souhaitant se saisir de la thématique de la logistique urbaine dans leurs stratégies de développement territorial. Il vise ainsi, sur une période de 4 ans, à accompagner les élus des collectivités, et leurs techniciens, dans la formation et la construction d'une stratégie en matière de logistique urbaine durable et son suivi. Ce dispositif permet aux territoires accompagnés de réaliser un diagnostic territorial permettant d'identifier les enjeux de logistique, de construire une stratégie avec les parties prenantes, dont les acteurs économiques, de formaliser un programme d'actions au travers d'une charte et enfin, de définir les modalités d'animation et de suivi de la mise en œuvre de cette dernière.

Afin de bénéficier de ce soutien technique et financier le SCOT GRAND DOUAISIS a candidaté au programme InTerLUD+ et a été retenu en aout 2024. Cette année a été marquée par la formalisation de la convention de partenariat et du marché public afin de retenir un prestataire ou groupement de prestataire pour élaborer la charte de logistique urbaine durable du Grand Douaisis.

MISSIONS TRANSITION ENERGÉTIQUE ET AIR

Schéma Directeur des énergies et des réseaux de chaleur

Le SCOT GRAND DOUAISIS œuvre depuis plusieurs années à la transition énergétique du territoire et a mené pour ce faire de nombreuses études. L'étude de préfiguration des énergies renouvelables et de récupération finalisée début 2019 a permis au SCOT GRAND DOUAISIS de connaître et d'actualiser le profil énergétique du territoire, d'identifier toutes les potentialités du territoire en termes

d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et d'améliorer la connaissance le mix énergétique.

Pour poursuivre ces travaux, le SCOT GRAND DOUAISIS a engagé en 2023 l'élaboration d'un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur. L'objectif est de mener une étude prospective permettant de planifier le développement des EnR&R, et des réseaux de chaleur renouvelables. Outils d'aide à la décision, l'étude doit permettre :

- D'actualiser les connaissances du SCOT GRAND DOUAISIS sur la consommation et la production énergétique, la disponibilité des ressources en EnR&R et de définir les perspectives de mobilisation de ces ressources au regard des besoins actuels et à venir ;
- D'étudier la faisabilité d'extension ou de création de réseaux de chaleur sur deux secteurs identifier et les modalités de leur mise en œuvre ;
- De localiser les potentiels d'extension et de développement de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire et de définir les modalités de leur mise en œuvre afin de favoriser le passage à l'acte ;
- D'étudier le cas échéant la faisabilité de trois autres réseaux de chaleur qui seront à définir pour lesquels la densité thermique est acceptable et compatible avec la création de telles infrastructures.

L'année 2024 a été marquée par la sélection d'un groupement de bureaux d'études pour réaliser la mission (Ginger Burgeap et Ceden), l'actualisation du diagnostic territorial sur les potentiels d'EnR&R mobilisables sur le territoire, la réalisation de deux études de pré-faisabilité pour évaluer la pertinence de réaliser un réseau de chaleur pour alimenter la future piscine communautaire de Cœur d'Ostrevent Agglo à Aniche et valoriser la chaleur résiduelle du projet de géothermie profonde porté par Engie à Lambres-Lez-Douai. Cette année a été rythmée par de nombreuses réunions et ateliers de travail pour restituer les enseignements et échanger sur les perspectives.

Cette étude se poursuivra au cours du 1^{er} semestre 2025.

MISSIONS SOBRIÉTÉS

La démarche sur les sobriétés est née lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial : pour atteindre l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2046 et la neutralité carbone à horizon 2050, une démarche ambitieuse en matière de sobriétés est nécessaire.

Pour ce faire, un partenariat de recherche-action est engagé depuis 2017 avec l'association Virage Énergie.

Ce travail amorcé par le SCOT GRAND DOUAISIS et Virage Énergie a permis d'identifier les messages autour de la sobriété, les articulations et synergies possibles avec les autres politiques publiques mais surtout de révéler le champ des possibles sur la question des Sobriétés.

Pour le Grand Douaisis, la sobriété rassemble toutes les actions qui visent à réduire les consommations d'énergie, de matières et d'émissions de GES en faisant évoluer :

- Les habitudes, modes de consommation et comportements inhérents à nos modes de vie ;
- L'organisation collective de notre société.

Dans le Grand Douaisis, la sobriété recouvre 6 dimensions :

- La sobriété énergétique : Il s'agit de consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et en évitant la surconsommation d'énergie.
La sobriété énergétique rassemble également pour le Grand Douaisis les actions permettant une autonomie et une relocalisation de la production énergétique.
- La sobriété matérielle : Il s'agit de repenser notre utilisation des biens matériels afin de limiter l'usage de matières premières et de matériaux neufs.
La sobriété matérielle interroge ainsi directement notre rapport à la propriété. Il s'agit également de veiller à ce que la taille et le poids d'un objet correspondent à l'usage qui en est fait.
- La sobriété structurelle : il s'agit de la façon dont l'aménagement du territoire structure l'espace, impacte l'organisation du territoire et des modes de vie. Cet aménagement doit donc être pensé pour que les zones d'habitation, d'activités et de consommation soient proches et facilement accessibles sans voiture.
- La sobriété d'usage : il s'agit du comportement que l'on adopte dans l'usage d'un objet et d'une technologie, dans le but de consommer la juste quantité d'énergie et de ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- La sobriété organisationnelle : il s'agit de repenser nos modes d'organisations collectives afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, travailler, habiter, consommer... Le développement du télétravail, la mutualisation des moyens de transports, la création de nouveaux modèles économiques ont un impact sur nos consommations énergétiques.
- La sobriété collaborative : il s'agit tout en recréant du lien entre les personnes de pratiquer une activité permettant de faire des économies d'énergie et de ressources naturelles.

Cette démarche doit aujourd'hui prendre de l'ampleur pour engager concrètement et durablement tous les acteurs dans une transition souhaitée et désirable, pour tendre vers la neutralité carbone. Pour inciter les acteurs du territoire à revoir et faire évoluer leurs actions et comportements mais aussi leurs politiques et stratégies via le prisme de la sobriété, il s'agit d'instiller au même titre que la culture aménagement-climat-énergie, une culture de la sobriété dans le Grand Douaisis. Au-delà d'être partagée sur le territoire, celle-ci doit s'ancrer et être vécue par tous.

C'est pourquoi, ce travail sur la sobriété a été poursuivi par la mise en œuvre en 2021 d'un plan d'actions adossé à notre stratégie Sobriétés, soutenu par le Conseil Régional Hauts-de-France sur la période 2021-2022 dans le cadre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Ainsi, en développant une culture commune autour de la sobriété et en poursuivant la recherche-action sur le développement des outils adéquats pour atteindre cet objectif, nous préparons la phase d'accompagnement au changement et au passage à l'action des communes, des acteurs-sociaux - économiques et du grand public (scolaires, familles) afin d'engager concrètement le territoire dans la sobriété.

Pour mémoire, fin 2022, nous avons obtenu l'accord de l'ADEME concernant le financement du programme d'actions proposé pour poursuivre la production d'outils pédagogiques et amplifier la dynamique d'animations auprès des acteurs (communes, entreprises et relais du grand public) du territoire.

En 2024, les travaux ont permis de finaliser la rédaction des fiches du Guide Pratique Sobriété sur les thématiques bâtiment/aménagement et mobilité ainsi que des éléments contextuels et introductifs.

L'année 2024 a été également marquée par le lancement de l'animation en direction des communes. Une réunion atelier a été organisée le 13 juin afin de recueillir leurs besoins. 8 communes ont participé à ce temps de travail collectif. S'en est suivi un temps d'échange individuel afin de faire un état des lieux de leurs actions (complétude du référentiel sobriété pour les communes) et préciser leurs besoins sur les actions qu'ils souhaitent mettre en place.

En parallèle, un accompagnement spécifique avec le Centre Historique Minier s'est mis en place et 3 ateliers sur les thématiques de l'énergie, de la mobilité et de la consommation/approvisionnement ont été proposés. L'atelier dédié aux économies d'énergie a été organisé le 25 septembre.

Au cours de cette année, du temps de travail a été consacré à la configuration de la forme et des principaux sujets traités dans les futurs documents « zoom aménagement » et « zoom mobilité ». L'identification des Retours d'Expériences et les premiers entretiens ressources ont été réalisés.

Des réflexions sur l'évaluation du dispositif ont également été menées.

En interne, un temps d'animation sur la sobriété énergétique a également été organisé pour l'équipe par Karine et Rachel.

MISSION SERVICE ENERGIE COLLECTIVITÉS (SEC)

Depuis 2011, le SCOT GRAND DOUAISIS propose aux communes volontaires au travers du Service Energie Collectivités (SEC) et ses Conseillers en Energie Partagé (CEP), de mutualiser un agent spécialisé en énergie et ainsi d'être accompagnées sur les questions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

L'année 2024 est la première année d'une **nouvelle convention triennale** conclue avec 42 communes, dont Douai avec une convention spécifique. 5 nouvelles communes ont ainsi intégré cette nouvelle convention et 2 communes (Sin le Noble et Tilloy lez Marchiennes) ont souhaité quitter l'accompagnement proposé.

Trois types de missions sont proposées aux communes :

1- **Connaissance et suivi du patrimoine :**

- Au travers d'un **rapport d'analyse énergétique global du patrimoine** (bâti et éclairage public), notamment en début et en fin de convention, précisant la répartition des consommations d'énergie et des dépenses liées (part de l'éclairage public et des bâtiments sur les consommations totales, part du combustible, de l'électricité sur les consommations totales, ...), les bâtiments les plus consommateurs et les bâtiments les plus énergivores mais aussi les dérives de consommation et les pistes d'optimisation de contrats et d'actions. Ce rapport intègre un bilan GES (Gaz à Effet de Serre) ;
- Une **stratégie pluriannuelle d'amélioration du patrimoine** peut alors être élaborée en identifiant : les actions de premier niveau et de sobriété (usage des locaux, régulation et programmation de l'éclairage, du chauffage...), les actions d'efficacité énergétique (changement de chaudière, isolations de combles...), les potentielles rénovations et les opportunités de mobilisation des énergies renouvelables ;

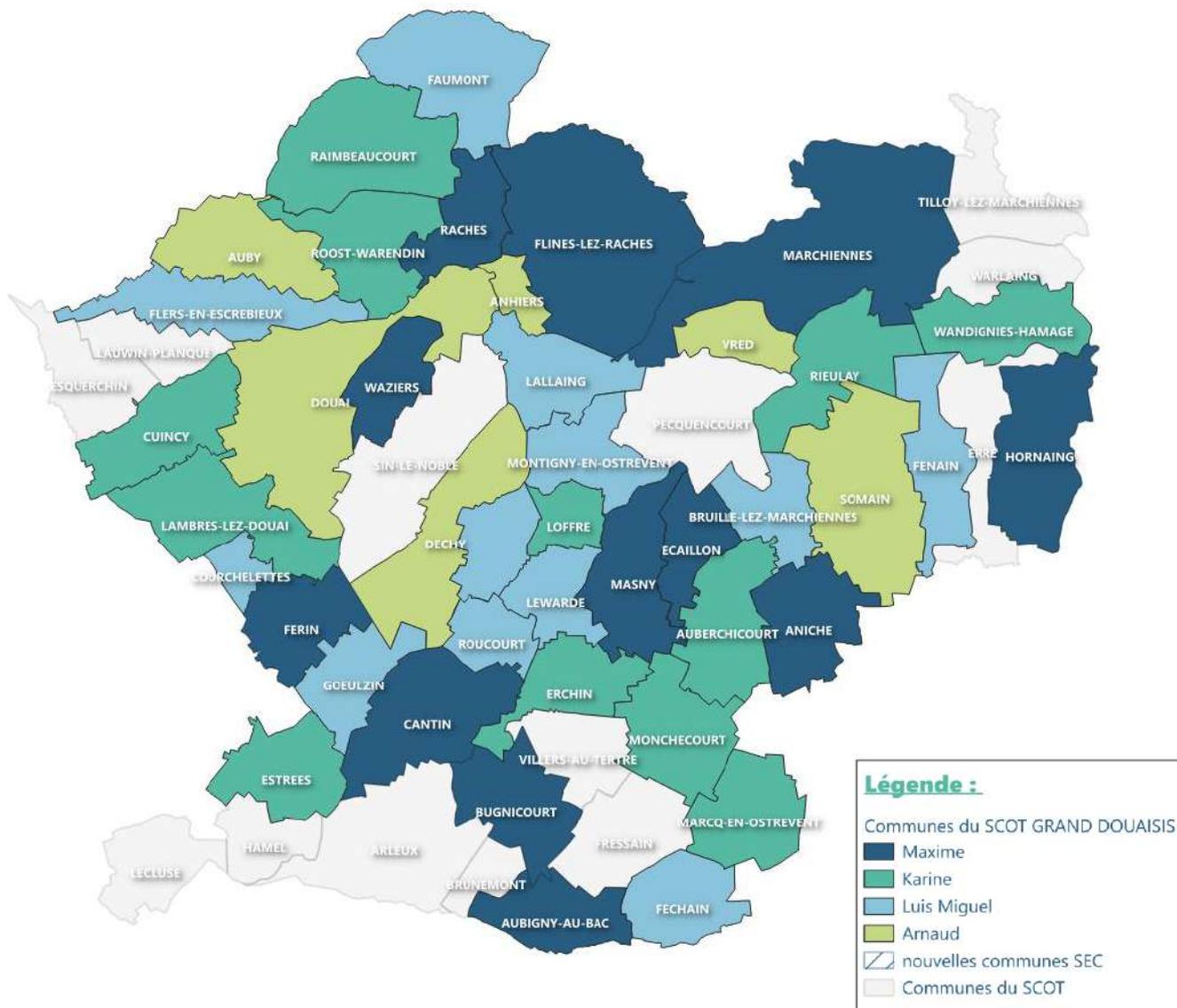
- Il peut être également proposé l'instrumentation des bâtiments nécessitant des investigations poussées (courbe de charge, de température...);
- Pour les communes intéressées, la complétude de la **plateforme OPERAT** pour le respect du Décret Eco Energie Tertiaire est réalisée par les conseillers.

2- Accompagnement à la réalisation des actions d'amélioration :

- Sur la **fourniture d'énergie** (accompagnement lors de la négociation des contrats de fourniture, propositions de modifications suite à l'analyse des contrats...);
- Sur la mise en œuvre **d'actions « simples » d'amélioration** (liste de préconisations nécessitant peu (ou pas) d'investissements, pré-diagnostics de bâtiments, études de pertinence, identification d'études complémentaires à mener (études énergies renouvelables, études d'opportunité...), sur la **réalisation des projets de rénovation énergétique** (accompagnement à la rédaction du cahier des charges de consultation, accompagnement au suivi des missions du bureau d'études sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune...));
- Sur **l'intégration des énergies renouvelables**, de réseaux de chaleur (études de pertinence, le suivi des projets et des travaux sans se substituer aux assistances à maîtrise d'ouvrage recrutées par la commune);
- Sur la recherche de financements et aides aux montages financiers spécifiques (contrats de performances, partenariats...) et aides techniques à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE);
- Sur l'évaluation de l'impact de la réalisation des actions « simples » et les travaux de rénovation et d'installations ENR sur les consommations et dépenses d'énergie ainsi que sur les émissions de CO₂.

3- Sensibilisation, mobilisation et expertise spécifique :

- **Actions de sensibilisation** à destination des équipes municipales (élus, techniciens), à destination des usagers mais aussi visites d'installations, les réunions techniques avec l'ensemble des communes adhérentes;
- **Accompagnement d'ENEDIS** dans la présentation de la plateforme « Espace Mesures et Services » permettant une maîtrise de la demande d'électricité des équipements des communes;
- La **mise à disposition d'outils** et d'un centre de ressources mutualisant les expériences, la participation à des expérimentations dans le cadre de projets régionaux et nationaux...



L'année 2024 a été marquée par :

- La **réalisation des bilans** 2018-2023 pour chacune des communes suite à la refonte des outils de suivi des factures et de présentation des bilans énergétiques permettant un meilleur contrôle des données et présentant les objectifs de consommations à atteindre par bâtiment ;
- L'**accompagnement sur le décret tertiaire** pour les communes concernées qui en ont fait la demande ;
- L'**optimisation des contrats de fourniture d'énergie** ;
- L'actualisation du **rapport d'études d'opportunités photovoltaïques**, intégrant les dernières réglementations, notamment sur l'autoconsommation.

Au-delà de la réalisation des bilans, de nombreux projets communaux ont également pu être accompagnés :

- Études d'opportunités (PV, géothermie, réseau de chaleur...)
- Interventions sur site participant aux actions de sobriété et de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine communal et de l'éclairage public ;
- Diagnostic sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles.

L'année 2024 a été aussi riche en rencontre avec les élus et techniciens des communes avec notamment l'organisation d'une **Rencontre Energies Collectivités** sur le thème de l'énergie solaire, thermique et photovoltaïque, au cinéma Jacques Tati de la commune d'Aniche le 04 avril 2024.

Les conseillers en énergie partagés ont participé aux restitutions des différentes phases du **schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur renouvelable** (1 réunion de restitution et 2 ateliers) leur permettant d'être proche de leurs communes pour évoquer notamment, les opportunités de développement de réseau de chaleur renouvelable.

Ces moments privilégiés d'échanges autour de retours d'expérience permettent de mettre en lumière des réalisations exemplaires du territoire et d'acculturer les participants sur des sujets liés à l'énergie.

3 lettres d'information ont aussi été diffusées aux communes adhérentes. Ces documents permettent d'informer les élus et techniciens, tout au long de l'année, des actualités liées à l'énergie, comme par exemple, les fonds de soutien aux projets structurants de la Région Haut-de-France, le fonds CHÊNE, l'augmentation des tarifs d'énergie, le calorifugeage des réseaux, la rénovation de l'éclairage public, la surveillance réglementaire de la Qualité de l'Air Intérieur, l'entretien des générateurs de chaleur, le décryptage des lois sur les obligations de solarisation et/ou de végétalisation.

MISSION ENERGIE RENOUVELABLE

Concrétisation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial

Le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial a été signé en 2024 avec l'ADEME pour **la gestion déléguée du fonds chaleur et l'animation du territoire pour le développement de la chaleur**, sur la période **du 01/06/2024 au 31/05/2028**. Ce contrat prévoit le financement d'une **quinzaine d'opérations** générant la production de **6,1 GWh/an d'énergies renouvelables**, couvrant les filières de géothermie de minime importance, du solaire thermique, de la biomasse, de la récupération de chaleur et le déploiement ou l'extension de réseau de chaleur.

Après avoir fait évoluer nos statuts pour la signature de ce contrat, nous avons également créé un budget annexe afin de séparer les flux financiers de ce contrat au budget principal du SCOT GRAND DOUAISIS. En parallèle, **un recrutement** pour le poste de chargé de missions CCRt a été lancé. Enfin, un processus de décision a été mis en place au sein du SCOT GRAND DOUAISIS afin d'attribuer ces subventions, impliquant notamment une évolution des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président.

Pour l'instruction des dossiers, les critères du fonds chaleur de l'ADEME sont à respecter dans l'instruction des dossiers reçus par le SCOT GRAND DOUAISIS. Des Commissions d'Attribution des Aides permettent au SCOT GRAND DOUAISIS de présenter à l'ADEME les dossiers instruits. A l'issue de cette commission, le dossier est présenté en Conférence des Vice-présidents et Bureau Syndical.

Un premier dossier concernant un projet **d'investissement en géothermie** pour le chauffage de 2 écoles sur la **commune de Masny** a ainsi été présenté puis validé début janvier 2025.

Les dossiers qui ont été précédemment recensés pour préparer ce contrat d'objectifs, ont également fait l'objet d'un suivi régulier, afin de connaître leur état d'avancement et permettre aux porteurs de projets de déposer leur demande conformément aux règles incitatives du fonds chaleur.

MISSION CLIMAT ENTREPRISES

Afin de travailler plus étroitement avec les entreprises du territoire sur leurs projets de transition, les Elus ont élargi les **missions d'accompagnement** proposées pour **engager la dynamique DT3E auprès des entreprises**. Celles-ci se sont concrétisées par la rencontre d'acteurs relais et ressources des entreprises : intercommunalités, ADEME, Région, chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industries), des acteurs têtes de réseaux (Pôle Synéo, Cd2e, MEDEF) et des clubs d'entreprises. Certaines entreprises ont également été mobilisées dans le cadre de la **rédaction du livret Sobriétés** permettant ainsi de mettre en avant des pratiques ambitieuses observées sur le territoire.

Etude de Planification et de Programmation Matière Territoriale (E2PM) :

En parallèle de la Dynamique Entreprise-DT3E, un travail a été engagé sur le sujet de l'économie circulaire. En effet, le SCOT a répondu début 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME Hauts-de-France pour réaliser une **Etude de Planification et Programmation Matière Territoriale (E2PM)**. Cette étude a pour objectif de réaliser une **analyse de flux matières, d'évaluer la dépendance du territoire aux importations de ressources** et de **révéler les forces et opportunités pour le rendre plus sobre et autonome**. L'objectif poursuivi étant de soutenir une économie plus robuste qui anticipe la raréfaction des ressources et permet la création de nouvelles filières et d'emplois, notamment via le développement de synergies entre entreprises. Cette étude a été finalisée en 2023. Depuis le SCOT GRAND DOUAISIS participe au temps d'animation proposés par l'ADEME et la Région Hauts-de-France sur ce sujet.

Cette thématique fait partie intégrante des tâches du chargé(e) de mission « entreprises » dont le recrutement a été lancé en 2024.

L'année 2024 a également été l'occasion de valoriser cette étude auprès de divers acteurs du territoire en Hauts-de-France mais aussi dans d'autres régions.

Parallèlement, nous avons également eu l'occasion d'accompagner un projet de communautés d'énergie à Râches.

6. LA COMMUNICATION AU SERVICE DU SCOT

L'année dernière, plusieurs actions ont été menées de manière transversale au sein des différents pôles de la structure sur des sujets clés tels que les Rencontres Energie Collectivités, le Guide Pratique Sobriété, l'Axe BHNS, et le bilan mi-parcours du PCAET. Parallèlement, la conception graphique en interne du cahier de recommandations pour le territoire de projet de l'axe du BHNS a été réalisée. En complément, divers supports ont été créés en interne : save the date, invitations, plaquettes, newsletters papier, présentations powerpoint, infographies, rapports, etc. De plus, une

réorganisation du site web a été menée afin d'en améliorer la structure et la composition. Enfin, le jeu « Grand Douaisis 2050 Sans Carbone » a été diffusé auprès des médiathèques et ludothèques du territoire (le jeu a été emprunté par 2 collègues).

Le SCOT GRAND DOUAISIS sur le web

Le SCOT GRAND DOUAISIS est toujours présent sur la toile au travers nos 2 réseaux Facebook et LinkedIn et notre site internet. Elle est essentielle pour maintenir une existence virtuelle.

Nous sommes présents sur Facebook et LinkedIn, où nous publions des informations et des photos liées à nos événements. Ces publications ont principalement pour but de montrer que notre structure est active. Même si l'engagement sur ces plateformes reste limité, il participe à notre visibilité en ligne.

Nous disposons également d'un site internet, qui est en refonte actuellement. Il présente de manière plus complète notre stratégie, nos missions et les projets que nous menons tout au long de l'année.

Les interventions du SCOT en 2024

Le SCOT est sollicité régulièrement pour partager son retour d'expériences dans le cadre de journée d'informations, de formation, ou de publication. En 2024, les élus ou techniciens du SCOT sont ainsi intervenus le :

- 30 Janvier : Intervention dans le cadre d'un événement organisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord sur le thème « Associer eau et biodiversité pour des paysages sources de résilience ». Le SCOT GRAND DOUAISIS est intervenu lors de la séquence « panoramas : revue de projets suivis par le CAUE du Nord dans les territoires du département du Nord » en vue de partager les enjeux sur la ressource en eau sur le Douaisis et partager son retour d'expérience sur la prise en compte de cette ressource dans le SCoT ;
- 25 mars : Intervention dans le cadre d'une formation organisée par l'INSET de Dunkerque sur « le changement climatique et les documents de planification : les leviers à mobiliser » afin de partager son retour d'expérience sur la prise en compte du changement climatique dans le SCoT et le PCAET ;
- 28 mai : Intervention dans le cadre d'un événement organisé par le CAUE de l'Aisne sur le thème « Paysage et énergies renouvelables : de la planification à l'intégration ». Le SCOT GRAND DOUAISIS a partagé son expérience sur l'intégration dans le SCoT des objectifs de qualité paysagère relatifs aux paysages de la transition énergétique issu de son Plan Paysage ;
- 4 juin : Intervention dans le cadre d'un inter-clubs sur la thématique énergie – planification organisé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) ;
- 13 juin : intervention dans le cadre de d'un webinaire « dispositifs locaux d'observation des déchets et de la matière » organisé conjointement par le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement et par l'Observatoire des déchets et des matières des Hauts-de-France, en binôme avec la Direction régionale de l'ADEME Hauts-de-France sur notre retour d'expérience sur l'Etude de Planification et de Programmation Matière territoriale.

7. LE SCOT ET...SES PARTENAIRES

La fédération nationale des SCoT

La Fédération nationale des SCOT a renouvelé son conseil d'administration et le club technique.

La Région Hauts-de-France

Le SCOT GRAND DOUAISIS participe techniquement aux travaux des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement organisés par la Région Hauts-de-France pour mettre en synergie leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de planification.

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Les SCoTs et les PLUs doivent être compatibles avec cette dernière. La révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a été prescrite par le Parc le 14 décembre 2021. Elle devrait être arrêté au cours du premier semestre 2025.

Ainsi, l'année 2024 a été marquée par une forte mobilisation du SCOT GRAND DOUAISIS qui a collaboré et participé à l'ensemble des travaux menés dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut afin d'établir notamment le programme d'actions et veiller à sa cohérence avec le projet de territoire défini dans le SCoT (comité technique, ateliers, etc.). A noter que le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a également engagé une réflexion en 2024 pour élaborer un plan paysage relatif aux énergies renouvelables (ENR). Ce plan paysage permettra ainsi une traduction concrète, opérationnelle et spatialisée des projets d'ENR au regard des spécificités territoriales et des ressources paysagères.

Adopta

Le SCOT GRAND DOUAISIS est adhérent à l'ADOPTA depuis 2018. Des échanges réguliers nourrissent les réflexions sur la gestion des eaux pluviales notamment. Une convention spécifique a été signée en 2023 afin que le SCOT bénéficie de l'expertise de l'ADOPTA dans le cadre de l'étude menée sur la pérennisation de la ressource en eau. Ainsi, au cours de l'année 2024, l'ADOPTA a poursuivi son accompagnement dans le cadre de cette étude (relecture des documents produits par le bureau d'études, participation aux réunions, etc.).

LE CAUE

En 2024, l'adhésion du SCOT GRAND DOUAISIS au CAUE est renouvelée. Le CAUE a poursuivi son accompagnement dans le cadre des réflexions menées sur le territoire de projet « EXPLOITER LE POTENTIEL OFFERT PAR LA PROXIMITE DE LA LIGNE DU BHNS SUR LA RD645 ».

LA MISSION BASSIN MINIER

La Mission Bassin Minier (MBM) œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du Bassin minier. A ce titre, elle s'est notamment engagée en 2022 dans une étude de délimitation d'aires d'influences paysagères vis-à-vis de projets d'implantation d'énergie renouvelable. Le SCOT GRAND DOUAISIS a participé à ces travaux qui se

sont conclu en fin d'année 2024 par un comité de pilotage. Les résultats de cette étude pourront être repris par le SCoT afin d'améliorer l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

ANNEXES

Composition complète du Comité syndical au 30 décembre 2024

DOUAISIS AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS	CŒUR D'OSTREVENT AGGLO DELEGUES TITULAIRES		SUPPLEANTS
Raphaël	AIX	DUCONSEIL	Xavier	BARTOSZEK	DURAND
Caroline	BIENCOURT	BOUREL	Alain	BRUNEEL	DUBRINQUEZ
Djamel	BOUTECHICHE	LASNEAU	Christian	BULINSKI	
Fanny	CHRETIEN	KACZMAREK	Murielle	CARON	LAUDOUX
Lionel	COURDAVAULT	VAILLANT	Marie	CAU	COMMINS
Coline	CRAYE	THIERRY	Yves	CONDEVAUX	TANCA
Henri	DERASSE	MERCIER	François	CRESTA	CICHOWSKI
Laurent	DESMONS	FERENZ	Frédéric	DELANNOY	HOCQ
Denis	DESRUMAUX	LABRE	Marc	DELECLUSE	BOURGHELLE
Christian	DORDAIN	SALLIO	Marie-Françoise	FALEMPE	MAITTE
Lisiane	DUBUS	BOULANGER	Erich	FRISON	FLEURQUIN
Alain	DUPONT	BLASSEL	Daniel	GAMBIEZ	DUPILET
Jean-Paul	FONTAINE	PROVENZANO	Sébastien	GEIRNAERT	DEPRET
Florence	GEORGES	FENAIN	Eric	GOUY	CAFFIN
Thierry	GOEMINNE	WOSKALO	Laurent	MARTINEZ	BERNARD
Laurent	ILSKI	WALLART	Rémi	MARTINOWSKI	KOMIN
Henri	JARUGA	DUBREUCQ	Régis	MINNENS	FONTAINE
Vincent	JEANMOUGIN	PEDERENCINO	Alain	PAKOSZ	TIEFFENBACH
Jean-François	JOOS	BELINET	Julien	QUENNESSON	DIRIX
Laurent	KUMOREK	RASZKOWSKI	Jeanne	ROMAN	SAVARY
Sébastien	LANCLU	DOZIERE	Jean-François	TIEFFENBACH	LEHINGUE
Thierry	LEDENT	HALLE	Evelyne	TOMMASI	BRAY
Miguel	LIBERAL	FOUQUET			
Arnaud	MARIAGE	VIGNAL			
Jacques	MICHON	GOUPIL			
Abdallah	MOHAMMED	VALLET			
Nadine	MORTELETTE	MARFIL			
Brahim	NOUI	LEMAITRE			
Dominique	PHILIPPE	BENADDI			
Arnaud	PIESSET	PIQUOT			
Ophélie	POULAIN	GUIFFARD			
Jean-Marc	RENARD	LEFEBVRE			
Elodie	SAVARY	BOURY			
Eric	SILVAIN	BEAUVOIS			
Stéphanie	STIERNON	LECLERCQ			
Jean-Michel	SZATNY	LEFEBVRE			
Ludovic	VALETTE	VANDEVILLE			
Christian	WALLARD	PETIT			
Vincent	WANTIER	SOREL			
Dimitri	WIDIEZ	BAILLEZ			

Composition du bureau syndical suite au renouvellement des assemblées au 31 décembre 2024

1	M Lionel COURDAVAULT	Président
2	Mme Marie-Françoise FALEMPE	1° Vice- Président en charge des Finances
3	M Raphaël AIX	2° Vice- Président en charge de l'Environnement – Biodiversité
4	M Thierry GOEMINNE	3° Vice- Président en charge du Développement Economique – Commerce
5	M Julien QUENNESSON	4° Vice- Président en charge des Paysages, Patrimoine et tourisme
6	Mme Florence GEORGES	5° Vice- Président en charge de la Transition énergétique et Climat
7	M Laurent KUMOREK	6° Vice- Président en charge de l'Habitat-Foncier
8	M Jacques MICHON	7° Vice- Président en charge en charge du Transport – Mobilités – Numérique
9	Mme Marie CAU	8° Vice- Président en charge de la Santé – Qualité de l'air – Filière agricole
10	Mme Caroline BIENCOURT	1° assesseur
11	M François CRESTA	2° assesseur
12	M Jean-Marc RENARD	3° assesseur
13	M Dimitri WIDIEZ	4° assesseur
14	M Laurent MARTINEZ	5° assesseur
15	Mme Nadine MORTELETTE	6 ° assesseur
16	M Djamel BOUTECHICHE	7° assesseur
17	M Christian BULINSKI	8° assesseur
18	M Ludovic VALETTE	9° assesseur

Synthèse budgétaire 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023	BP 2024
Fluides et fournitures	32 100	16 224	29 900
Services extérieurs	283 050	198 465	283 150
Frais liés à la communication	40 000	1 959	29 100
Rémunérations (personnel et élus)	801 310	651 655	843 910
Fonds de concours	17 220	17 220	18 450
Charges exceptionnelles	0	0	0
Dotations aux amortissements	182 572	180 264	230 000
Virement à la section d'investissement	1 096 331	0	1 199 172
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 452 583	1 065 787	2 633 682

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023	BP 2024
Participation des groupements	889 672	889 672	890 998
Subventions de l'Etat et Région	105 000	85 694	114 972
Subventions de communes (SEC)	228 081	235 631	232 020
Autres produits exceptionnels	0	26 303	0
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
Excédent de fonctionnement reporté	1 222 330	1 222 330	1 388 192
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 452 583	2 467 130	2 633 682

AUTOFINANCEMENT POUR INVESTIR	0	1 401 343	0
--------------------------------------	----------	------------------	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023	BP 2024
INVESTISSEMENTS COURANTS	51 400	10 432	51 000
Licences	3 000	1 497	3 000
Acquisition de logiciels	10 000	0	10 000
Matériels de bureau et informatiques+téléphonie+divers	17 000	5 188	20 000
Mobiliers	8 400	2 883	3 000
Agencement et aménagement des constructions	1 000	0	1 000
Insertions légales pour les marchés	2 000	864	4 000
Réalisation de documents d'urbanisme	10 000	0	10 000
INVESTISSEMENTS EN ETUDES			
Etudes et mission dans le cadre de la dynamique Climat	248 250	51 022	150 000
Suivi et élaboration du PCAET (50K€ sur 2 ans)	70 000	0	25 000
Mission sobriété	48 250	25 750	25 000
Mission conception/réalisation jeu neutralité carbone	0	0	0
Etudes complémentaires Climat	30 000	25 272	0
Etudes complémentaires Energie	100 000	0	100 000
Etudes et missions dans le cadre du SCOT	270 000	2 736	300 958
Révision du SCOT (Programme de 700 K€ sur 4 ans)	10 000	0	25 000
Données observatoires	10 000	0	0
Axe BHNS + ateliers ZAN	0	0	15 000
Etudes spécifiques aménagement-urbanisme	250 000	2 736	260 958
Missions de communication/animation	85 000	10 722	190 000
Mission livres SCOT	0	2 616	50 000
Mission outils communicant PCAET	35 000	2 676	50 000
Autres missions de communication	50 000	5 430	90 000
Etudes diverses non affectées	1 323 577	0	1 537 286
Amortissement des subventions	7 500	7 500	7 500
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 985 727	82 412	2 236 744
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire : Crédits 2023	Réalisation 2023	BP 2024
FCTVA	30 000	2 896	30 000
Amortissements	182 572	180 264	230 000
Virement de la section de fonctionnement (Autofinancement pour investir)	1 096 331	0	1 199 172
Excédent d'investissement reporté	676 824	676 824	777 573
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 985 727	859 984	2 236 744
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0	777 573	0
	Equilibre budgétaire	Compte administratif	Equilibre budgétaire